



L'integration dans la fichier français

Par **serges187**, le **23/10/2013** à **16:36**

bonjour, je suis Degri serge le fils de monsieur Degri jacques. mon pere est né en cote d'ivoire aux annés 1936 sous la collonisation française, et mourru en 2005 en cote d'ivoire.

Mais j'ai pu voir dans les dossiers de mon pere son, extrait des actes de l'etat civil des Africains pour l'annés 1955 etablis à Kosso/Sassandra chef lieu de departement pas eux les juges de la paix,le commandant de cercle(président)en son temps, Monsieur Garcia Damion, marqué reublique française(égalité-liberté-fraternité) il faut dire qu'il avait 19ans lorsqu'il fesait son extrait alors il n'a pas voté. il fallait 20ans et plus pour voté.... Alors comme c'est le seul papier(document)qui détermine la citoyenneté française de mon pere,puis-je mèner des demarches pour etre français? si oui, quelle est la voie à ampreinter , j'ai hate de vous lire merci a plus...

cordialement

serge degri